



Service de surveillance des communes

Service de surveillance  
des communes  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3964  
1211 Genève 3

Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil municipal

Séance du 14 novembre 2018

**Présents** : M. WALDER A. maire,  
CREFFIELD C., adjoint, GUEX-CROSIER B., adjointe

BARRILLIER M., BARTHASSAT F., CATHREIN S., CORTIGLIA C.,  
CRETENAND V., FISCHER D., GAUD B., GOLDSCHMID M.,  
GUEX-CROSIER E., KRASNOSELSKI A., MARCHAND J.-C.,  
RANA ZOLANA G., SCHRAG S., SIEVE O., SIRUSAS PEDUZZI C., ZWICKY J.,  
conseillers municipaux.

- 1) Biffer ce qui ne convient pas
- 2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'État, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas
- 3) L'affichage doit intervenir à partir du 6<sup>e</sup> et au plus tard du 8<sup>e</sup> jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).
- 4) Établir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire Email de la délibération et des annexes est/sont à adresser à [communes.administration@etat.ge.ch](mailto:communes.administration@etat.ge.ch)

Date : 15 novembre 2018

Le Conseil municipal, réuni en séance <sup>1)</sup> ordinaire  
extraordinaire <sup>2)</sup>

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le 21 novembre 2018 <sup>3)</sup>

**Objet :**

**FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (FIDU)  
CONTRIBUTION ANNUELLE 2019**

Signature : Jean-Claude MARCHAND, Président